

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du vendredi 20 octobre 2023

**N° CP-2023-8-2-4**

**N° applicatif 7107**

### **2<sup>ème</sup> Commission**

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### **Service instructeur**

Direction tourisme et attractivité

### **SOUTIEN AUX CHAMBRES CONSULAIRES**

Résumé : Pour conforter les liens avec les chambres consulaires, il est proposé d'apporter le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au travers de plusieurs partenariats. Ces actions permettent de développer la Marque Alsace, de promouvoir les coopérations, valoriser les savoirs faire, renforcer l'activité de proximité.

La Chambre de Métiers d'Alsace et notre collectivité ont signé une convention de partenariat pour la période 2022-2025. Une convention cadre de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole est également envisagée pour les années 2024 à 2026 .

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace affirme son soutien avec l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 40 000 € en faveur des deux chambres consulaires.

La Collectivité européenne d'Alsace a mis en place un partenariat de qualité et de proximité avec la Chambre de Métiers d'Alsace pour les années 2022 à 2025, en conjuguant les actions pour favoriser et conforter les activités de proximité au bénéfice du développement de l'économie locale, de l'emploi et des territoires.

Ce partenariat permet de sensibiliser les collégiens aux métiers de l'artisanat, de faire la promotion des circuits courts, de développer la Marque Alsace, d'accompagner vers un retour à l'activité des publics en insertion, ou encore la mise en place d'évènements.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole met en œuvre, au quotidien et au plus près des entreprises et des territoires, ses expertises et son expérience sur des thématiques aussi variées que la connaissance du tissu économique, la stimulation de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des entreprises industrielles, la digitalisation, la sensibilisation et la prise en compte des enjeux liés au développement durable et à la mobilité, l'accompagnement dans les démarches d'attractivité et les stratégies foncières, l'appui au commerce avec une attention particulière portée aux actions de redynamisation du commerce de centre-ville et le maintien du commerce de proximité, la mise en œuvre d'une offre de formation capable de répondre aux besoins en compétences nouvelles...

Partageant une volonté commune d'œuvrer au service de la dynamique territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole souhaiteraient également renforcer leur collaboration au travers d'un partenariat pluriannuel pour les années 2024-2026 autour des nombreux projets déjà soutenus par notre collectivité.

## **I. Salon Créer sa Boîte en Alsace**

La Chambre de Métiers d'Alsace, la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole et l'Université de Strasbourg organisent le Salon « Créer sa Boîte en Alsace ». Il s'agit d'un rendez-vous incontournable de la création-reprise et du développement des entreprises.

De nombreux bénéficiaires du revenu de solidarité active ont un projet de création d'entreprise, notamment dans le secteur artisanal. Ensemble, la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace peuvent agir pour sensibiliser ce public à la création d'entreprise et apporter les connaissances utiles à la création d'entreprise afin de maximiser les probabilités de succès du projet et le taux de survie à 5 ans.

Le Salon « Créer sa Boîte en Alsace », événement phare annuel de l'entrepreneuriat, se déroule le 14 novembre 2023 au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg et permet notamment aux bénéficiaires du revenu de solidarité active qui ont un projet de création d'entreprise de trouver en un seul lieu les conseils et expertises nécessaires.

À cette occasion, la Chambre de Métiers d'Alsace sollicite le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'organisation de l'événement à hauteur de 21 600 €.

Le budget 2023 de la manifestation s'élève à 221 160 € (organisation de la cérémonie de remise des prix, communication et site internet, location de salle, fournitures diverses...). Les dépenses sont couvertes par des recettes de partenariat et subventions.

En vertu du Contrat Cadre de Partenariat 2022-2025, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace.

## **II. Scène des Métiers à la Foire Européenne de Strasbourg**

Au service de plus de 29 000 entreprises et de 5 500 apprentis, la Chambre de Métiers d'Alsace s'est fixée comme objectif la réussite de l'entreprise artisanale qui passe, entre autres, par la promotion et le développement du secteur artisanal. La Chambre de Métiers d'Alsace mène ainsi chaque année différentes manifestations de promotion et de développement du secteur artisanal, afin de mieux faire connaître les métiers de l'artisanat et ses entreprises.

La Chambre de Métiers d'Alsace est présente à la Foire Européenne de Strasbourg, du 1<sup>er</sup> au 10 septembre, avec un stand pour faire la promotion de la Marque « Artisan d'Alsace » auprès du grand public et avec une Scène des Métiers animée par les organisations professionnelles pour faire la promotion des métiers et des filières de formation dans l'artisanat. Il est également à noter la participation de l'association de l'Outil en main, permettant de proposer des animations spécifiquement destinées aux jeunes, ainsi que deux journées dédiées aux artisans de la Marque « Artisan d'Alsace ».

À cette occasion, la Chambre de Métiers d'Alsace sollicite le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace pour l'organisation de l'événement à hauteur de 18 000 €.

Le budget 2023 de la Scène des Métiers s'élève à 60 599 € (Communication radio, presse, site internet, temps agents, fournitures diverses, réception ...). Les dépenses sont couvertes par des recettes de partenariat et subventions.

En vertu du Contrat Cadre de Partenariat 2022-2025, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace.

### **III. Lancement Marque « Commerçant d'Alsace »**

En 2009, la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole a initié le dispositif « Label Qualité Accueil ».

Ce dispositif vise à améliorer la qualité et les services rendus aux clients des commerces et des activités de proximité et de les impliquer dans une démarche de progrès et d'amélioration continue de leurs services. Cette démarche s'appuie sur une évaluation client (visiteur mystère) réalisée par un cabinet mandaté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole pour mesurer le niveau de la qualité d'accueil et de services sur les lieux de vente.

La volonté est de pouvoir offrir aux commerçants un outil d'évaluation leur permettant ainsi de pérenniser leurs activités et de fidéliser leurs clients. Ce dispositif permet de soutenir les commerces de proximité aujourd'hui fragilisés, dans les centres ruraux et urbains. Cette opération a fait l'objet d'un partenariat actif avec l'ADIRA depuis les deux dernières éditions pour promouvoir la Marque Alsace par les lauréats du Label Qualité Accueil qui deviennent de fait de véritables ambassadeurs.

C'est ainsi qu'à l'instar de la Marque « Artisan d'Alsace » développée avec la Chambre de Métiers d'Alsace, la Marque « Commerçant d'Alsace » en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole pourrait être développée. Cette Marque permet ainsi de compléter et de s'inscrire durablement dans le développement et la promotion de la Marque Alsace sur le territoire.

Cette nouvelle reconnaissance pour les commerces participera à l'attractivité des territoires, à l'économie de proximité et à pérenniser une offre de service nécessaire à nos populations urbaines et rurales.

Pour le lancement de la Marque « Commerçant d'Alsace », la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole sollicite le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 10 000 € qui permettrait d'organiser 3 cérémonies (octobre/novembre 2023) du « Label Qualité Accueil » à Strasbourg, Colmar et Mulhouse.

Le budget 2023 du lancement de la Marque « Commerçant d'Alsace » s'élève à 262 000 €. Les dépenses sont couvertes par des recettes de partenariat et subventions.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole.

Pour les années suivantes, ce soutien pourrait s'inscrire dans la convention de partenariat que la Collectivité européenne d'Alsace souhaiterait mettre en œuvre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous propose :

#### **Concernant le Salon « Créer sa Boîte en Alsace » 2023 :**

- D'approuver le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace pour la réalisation du salon Créer sa Boîte en Alsace 2023.

#### **Concernant la Scène des Métiers à la Foire Européenne de Strasbourg 2023 :**

- D'approuver le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace ;

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace pour la réalisation de la Scène des Métiers.

**Concernant le lancement de la Marque « Commerçant d'Alsace » :**

- D'approuver le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole pour la Marque « Commerçant d'Alsace » 2023.

Sous réserve du vote des crédits dans le cadre de la décision modificative n° 2 budget primitif 2023 de la Collectivité européenne d'Alsace, les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P056	O035	P056E27	T05	(865) 65-65748-60	40 000 €
TOTAL					40 000 €

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique sur présentation d'un justificatif de dépenses.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.